

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	État de Roumanie, représenté par son ambassade en France
Forme juridique	/
Date de création	/
Siège social	5 rue de l'exposition, 75007 Paris
Adresse site internet	https://paris.mae.ro
Objet statutaire	« <i>Une mobilisation des mécènes</i> » serait envisagée pour financer les travaux de rénovation de l'Hôtel de Béhague. Cette opération serait effectuée « <i>dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du patrimoine</i> », qui collecterait les dons pour le compte de l'ambassade de Roumanie, maître d'ouvrage, avant de les lui reverser. L'Hôtel de Béhague, situé 5 rue de l'exposition à Paris et résidence de l'ambassade de Roumanie en France, est la propriété de l'État roumain et a fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques en 2003. Les travaux de rénovation auraient pour objet d'assurer la sauvegarde de l'immeuble et de restaurer ses éléments architecturaux et patrimoniaux.
Date de l'agrément	26 février 2019
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues aux articles 200 et 238 <i>bis</i> du code général des impôts.
Durée de validité de l'agrément	Entre le 26 février 2019 et le 31 décembre 2022
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués entre le 26 février 2019 et le 31 décembre 2022 au profit de l'opération de mécénat ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et limites prévues aux articles 200 et 238 <i>bis</i> du code général des impôts.